Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1928)

Heft: 4

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'Assemblée générale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le président déclare cette proposition acceptable avec les restrictions suivantes: 1° L'artiste doit envoyer 2 toiles à l'examen du jury. 2° Les œuvres doivent être de la catégorie dans laquelle l'artiste a exposé auparavant. 3° Les œuvres envoyées ne doivent pas dépasser les dimensions prescrites.

On décide par 17 voix contre 10 qu'un artiste ayant exposé 10 fois à une exposition de notre Société, aura de droit une œuvre acceptée sur les deux envois qu'il devra soumettre au jury.

Wenker, Berne, fait la proposition suivante, valable pour toutes les sections et pour une année: Pour chaque membre passif acquis, la Section n'aura à verser à la Caisse centrale que fr. 5.— au lieu de fr. 10 de sorte que la Section profite du zèle avec lequel ses membres actifs acquièrent de nouveaux passifs. L'année suivante, les sections payeront de nouveau les fr. 10. habituels.

Cette proposition est acceptée à une grande majorité.

Wenk, Bâle, demande que le Comité central examine la question suivante: La brochure Röthlisberger, concernant les droits d'auteurs ne pourrait-elle être refondue pour être de plus grande utilité aux artistes?

M. Righini dit que le futur Comité devra s'occuper de cette question en ayant recours aux bons conseils de M. le Dr. Jagmetti.

La séance est levée.

Ch. Chinet.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 1er juillet 1928 à l'Hôtel de Ville à Neuveville

L'Assemblée, ouverte à 11 heures, est dirigée par le Président central S. Righini. Le Comité central est au complet. La liste de présence compte 66 membres actifs et 4 membres passifs.

Le Président honore le souvenir des collègues décédés au courant de l'année. Ce sont notre membre honoraire Gustave Jeanneret, les peintres Jules Monnard (Genève) et Paul Altherr (Bâle), l'architecte Ernest Lambelet (Neuchâtel) et Madame Weilenmann - Girsberger, peintre, membre passif de la Section de Zurich. L'assemblée se lève en honneur des défunts.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale de l'an dernier, qui a été publié dans le Bulletin (Janvier 1928), est approuvé sans avoir été lu. Le compte-rendu annuel, rédigé par le Secrétaire central, est lu en français par M. Blailé, et accepté.

Les procès-verbaux de l'Assemblée des délégués, publiés dans ce

Bulletin, sont lus en allemand par M. Schuhmacher (Zurich), en français par M. Chinet (Vaud); ils sont approuvés.

Le Trésorier central C. Liner fait son rapport sur l'état de la Caisse centrale. Notre Bulletin reproduit les comptes (voir p. 20 et suiv.). Les vérificateurs des comptes lisent leur rapport. Sur leur proposition l'assemblée donne décharge au Trésorier central. Le Président remercie vivement M. C. Liner et M. Gustave Liner, directeur de banque, pour l'excellente gestion de notre caisse; de même il adresse des remerciments aux caissiers de section et spécialement au caissier de la Section de Genève pour avoir contribué au relèvement des finances de la Section. On remercie de même pour son travail assidu l'ancien réviseur des comptes M. Blöchlinger, qui a démissionné.

Sont nommés réviseurs: Buchs (Fribourg) et Steiner (Argovie); remplaçants: Meier (St-Gall), Schnider (Zurich), Néri (Genève) et Mairet (Genève).

Le Budget de 1928/29 (voir Bulletin p. 18/19) accuse le montant de fr. 15,150 pour recettes et dépenses, ce qui est accepté.

· La cotisation annuelle reste fixée à 10 francs.

Rapport du Comité central. Nous nous bornons à extraire du rapport lu par le Président central, les parties qui n'ont trouvé place dans les procès-verbaux de l'Assemblée des délégués.

La Commission fédérale des Beaux-Arts et le Département de l'Intérieur appuient notre demande tendant à faire entrer au pays sans frais de douane les travaux des artistes suisses à l'étranger; la direction des douanes a promis d'étudier en même temps la question des facilitations pour l'importation des verres nécessaires à notre art verrier, selon une demande de notre Section de Bâle. Quant aux droits d'auteur nous avons pu soumettre à notre conseiller juridique M. le Dr. Jagmetti des propositions très intéressantes de la Mechanlizenz, procurées par M. Linck de la Section de Berne; les conclusions de M. Jagmetti sont en faveur d'une organisation spéciale pour défendre nos intérêts. Le nouveau Comité central aura à se prononcer là-dessus. De même il devra examiner une proposition de la Section de Bâle qui aimerait à voir la brochure Röthlisberger être rédigée à nouveau pour être plus à la portée de tous; le Dr. Jagmetti trouve la chose possible, mais il croit le conseil directe du jurisconsulte toujours plus pratique, et il est toujours disposé à nous le donner. Au sujet de la proposition Trachsel — Asile pour nos vieux collègues notre ami Loosli nous recommande d'acheter, moyennant subvention de la Confédération, le château de Courgevaud près de Morat, ou de le louer à un terme prolongé. Cette subvention n'entrant pas en ligne de compte, cette affaire tomberait. Il ne fallait pas seulement l'argent pour l'achat ou le loyer, mais aussi pour l'installation. D'autre part on sait que la cohabitation ne conviendrait pas à bon nombre de nos collègues. Il faut absolument pouvoir disposer de sommes considérables pour faire quelque chose de sérieux en faveur de nos vieux collègues.

Le 4 septembre 1927 le Président de la Caisse de secours, Monsieur le Directeur Schaertlin, notre membre d'honneur, fêtait son 70me anniversaire; nous lui apportions nos félicitations; notre Président lui a offert en notre nom et celui de la Caisse de secours son tableau «Les Amis» où figure le jubilaire. Nous avons pu féliciter d'autres amis, Giovanni Giacometti, Cuno Amiet, Anton Stockmann, Hans Frei, à l'occasion de leur 60me anniversaire; de même nous adressons nos félicitations à Louis de Meuron dont le 60me anniversaire nous a été connu au dernier moment. Nous n'avons pas manqué d'envoyer à Monsieur Schulthess, Président de la Confédération, nos meilleurs vœux à l'occasion de son 60me anniversaire, nous souvenant avec reconnaissance de tout ce que cet éminent magistrat a fait pour nous lors des restrictions d'importation et de la subvention spéciale en faveur des artistes. — De nouveau on a fait appel à notre collaboration pour des entreprises à l'étranger. Les artistes viennois nous ont demandé d'appuyer leurs efforts pour une défense internationale des intérêts des artistes et surtout pour l'assainissement de l'art funéraire qu'on veut réserver aux artistes seules; nous avons reçu des remerciments pour notre sympathie, mais plus rien depuis ce temps. Les artistes hongrois nous ont invités d'exposer de nouveau à Budapest; forts de nos expériences, nous avons fait les déclarations nécessaires, et sur la demande d'accueillir une exposition d'artistes hongrois chez nous, nous leur avons déclaré que cela ne pourrait se faire qu'après que les artistes suisses auront exposé à de très bonnes conditions en Hongrie. La même réponse a été faite aux ouvertures du même genre de la part de Munich, de Stuttgart et de Hollande. On parle des prix trop exagérés de nos artistes qui découragent les amateurs; nous ne croyons pas que ce reproche soit fondé en générale, on n'a qu'à consulter nos catalogues; mais il y a des possibilités de venir à l'encontre des amateurs à bourse modeste, par exemple par l'introduction des payements mensuels; l'expérience a été tentée à Zurich et ailleurs et a donné de bons résultats. Tous les moyens sont bons pour aider aux artistes d'attirer le client particulier qui depuis assez longtemps nous échappe et ne paraît pas vouloir prendre exemple de l'intérêt que les autorités nous démontrent au cours des dernières années. Voilà ce qu'il importe de faire dans l'intérêt de l'art et des artistes:

«de bonnes expositions sévèrement choisies et bien installées; d'éveiller toujours plus l'intérêt du public; de maintenir et fortifier l'intérêt des autorités; d'intéresser dans la mesure du possible par nos publications, par nos estampes — celle de cette année est signée par Henri Bischoff —; de développer les institutions qui peuvent venir en aide aux artistes dans le besoin; de faire tout notre possible pour maintenir et amplifier la position et le prestige de notre Société, chère à nous tous, le plus fort rempart des artistes suisses. Nous rappelons ce que nous disions l'année passée: ce que nous sommes, nous le devons à nous-mêmes, à notre seul travail; ayons confiance en nous seules, ce sera notre force et elle sera grande. Nous avons cherché de travailler dans ce but, nous espérons d'avoir pu être utiles à notre Société et à l'Art de notre pays. Maintenant à d'autres!»

Candidats. 10 sections ont présenté 42 candidats, un nombre extrêmement grand. L'assemblée les a admis par vote individuelle. Leurs noms figurent dans le texte allemand (p. 14 et 15).

Nomination du Président central et du Comité central. Les discussions de l'Assemblée des déléguées ont abouti à proposer deux candidats pour la nomination du Président central: Carl Liner et James Vibert. On passe à la votation secrète.

Pendant qu'on dépouille le scrutin, M. Buchner fait part de la proposition de l'Assemblée des délégués de nommer le Président démissionnaire S. Righini Président honoraire de notre Société. Cette proposition est chaleureusement accueillie et acclamée. On acclame également la seconde proposition des délégués: la nomination du I^{cr} Vice-président Hermanjat au Membre honoraire. Le Président honoraire remercie en termes touchants pour le grand honneur qui lui échoit et se déclare, comme par le passé, prêt à toute collaboration qu'on exigera de lui. Le nouveau membre honoraire Hermanjat s'exprime de la même façon. Là-dessus les scrutateurs proclament le résultat de la votation. Sur 73 voix 47 vont à Liner, 25 à Vibert (un bulletin vide). Ainsi Liner est nommé Président central avec 10 voix de plus que la majorité absolue.

L'élection du Comité central se borne à 2 nouvelles nominations, MM. Hermanjat, Mayer, Blailé et Stauffer, ainsi que M. Liner restant dans le Comité central. Il s'agit donc de remplacer MM. Righini et Mairet. Par votation ouverte l'assemblée nomme les deux candidats proposés par l'Assemblée des délégués: Hügin (Zurich) et Vibert (Genève).

Après que M. Righini a remercié, au nom du Comité central, M. Mairet pour sa collaboration assidue, M. Liner prend la parole et remercie l'assemblée pour la grande confiance dont on a bien voulu

l'honorer. Afin de pouvoir donner suite aux charges qui lui incombent, il compte sur la collaboration de tous les membres du Comité central; de même il espère que son prédécesseur lui prêtera son appui.

Divers. M. L'Eplattenier prétend que la sculpture ne se fait pas suffisamment remarquer dans nos expositions et il espère qu'on en tiendra compte pour l'avenir. Cette idée est appuyée par M. Vibert. Le Président fait remarquer que les sculptures, justement au Salon 1928, ont trouvé, d'un commun accord, un placement très favorable. Cela ne doit pas nous empêcher de prendre en considération tous les vœux fondés. M. Milo Martin propose qu'on fasse des expositions de sculptures seules. M. Vonlanthen demande que l'Exposition de notre Société ait lieu chaque année, alternativement une exposition suisse-allemande et une exposition suisse-romande. Le Comité central s'occupera de ces demandes et propositions.

La séance est levée à 12.15 h.

R. W. H.